

## Décision n° D2023\_004

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1er juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 relatif aux marchés publics notamment ses articles R2194-3, R2194-5,

Vu le marché n°20199300002661 notifié le 08 août 2019 à ISM Interprétariat,

Vu l'avenant n°1 au marché n°20199300002661 notifié le 02 février 2021 à ISM Interprétariat,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

### décide

- D'APPROUVER le projet d'avenant n°2 au marché n°20199300002661 relatif à la prestation d'interprétariat et de traduction linguistique dans le domaine médico-social ;



Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le

ID : 093-229300082-20230118-D2023\_004-AR



Lot 2 : Interprétariat par téléphone en langues parlées pour les activités de la protection maternelle et infantile, de la planification familiale et de l'accompagnement social ;

- D'AUGMENTER le montant maximum du lot 2 du marché d'interprétariat et de traduction linguistique dans le domaine médico-social initialement de 150 000,00 € HT, rehaussé à 225 000,00 € HT suite au premier avenant d'augmentation, et de le porter à 247 500,00 € HT, soit une augmentation de 10% ;

- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer l'avenant correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 25/01/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230118-D2023\_004-AR